

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17/03/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 16

Séance N° 02
24/03/2025
Délibération 035/3.5

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mrs GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude, AVERTY Julien, Mme HA Christine.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoirs : Mr GUILBAUD David a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane.
Mr CUVILLIER Jean-Claude a donné pouvoir à Mr CHAUVIN Yannick

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Convention d'occupation du domaine public - Truck d'Aldo

Madame Le Maire expose au conseil municipal qu'une convention d'occupation du domaine public a été signée le 16 septembre 2022 avec Monsieur Yannick MOREAU, représentant de la société « Le Truck d'Aldo ». Cette convention était renouvelable par tacite reconduction.

Certaines modalités de cette première convention étant caduques, il convient d'en établir une nouvelle.

Vu les articles L.1215-1 et L.2125-3 du Code Générale de la propriété des personnes publiques,

Madame Le Maire propose de fixer une redevance annuelle pour l'emplacement sur le domaine public du foodtruck et demande aux membres présents de se prononcer sur cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur MOREAU Yannick, gérant de la société « le Truck d'Aldo », d'occuper le domaine public et de fixer à 70 € la redevance annuelle d'occupation du domaine public.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public ainsi que tous les documents s'y afférents.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance
Mme ARTUS Pauline